



## Déclaration liminaire CAPD du 07 octobre 2013

Monsieur le directeur académique, mesdames et messieurs,

Le SE-UNSA aborde cette rentrée avec une certaine satisfaction, teintée de modération. Une rentrée censée se faire sous le signe de l'apaisement. La création de 7000 postes supplémentaires dans les écoles et les établissements, tout comme celle d'un vrai métier d'AVS pour la rentrée prochaine, sont de réelles avancées. Nous nous félicitons également de voir enfin le principe de laïcité retrouver sa place au cœur de l'École de la République.

Mais, pour autant, nous ne nous inscrivons pas dans le registre de l'enthousiasme ou de l'approbation sans réserve de la politique actuelle du ministre Vincent Peillon.

L'attente d'un vrai changement est là : nos conditions de travail, de rémunération n'ont pas changé, le point d'indice est toujours gelé ; le SE-UNSA a pourtant obtenu des avancées comme le versement de l'ISAE (400 euros sur les 1200 euros exigés) et la hausse de 50 % des PE promus à la hors-classe (+ 24 pour le Gard). Enfin, les effets de la loi d'orientation tardent concrètement à venir, de nombreux chantiers sont engagés. La consultation des programmes du primaire, la direction d'école, les RASED font partie des dossiers que le SE-UNSA porte depuis longtemps et sur lesquels nous serons très vigilants. Notre aptitude au réformisme sera déterminante dans la réussite de ces grands chantiers.

Concernant le dossier des rythmes scolaires, dans un grand nombre des 25 communes gardoises ayant choisi de passer aux nouveaux rythmes en 2013, ce processus a été mis en œuvre dans la précipitation et avec un esprit de concertation très insuffisant. Le SE-UNSA vous avait pourtant relayé les appels et les craintes des enseignants de voir des décisions se prendre sans eux. Eux qui sont au cœur du dispositif.

Pour le SE-UNSA, il est prématuré de tirer un bilan. Ne tombons pas dans la précipitation que nous critiquons par ailleurs. Il est encore temps d'éviter de reproduire ces erreurs l'an prochain pour peu que l'on écoute les enseignants qui ont des choses à dire, des suggestions à faire...

Comment ne pas parler de précipitation quand Ger'anima proposait aux enseignants des zones de 4.5 jours principalement des animations pédagogiques le mercredi matin ? Et pour cause, le mercredi matin,

ils sont dans leur classe avec des élèves... Doivent-ils légitimement prendre ce temps de formation sur du temps face à élève et demander aux élèves de rester à la maison ces matins-là ? Sont-ils, au contraire, libérés d'animations pédagogiques ?

Nous vous demandons solennellement M. le directeur académique de mettre en place une table ronde départementale permettant aux enseignants qui auront vécu cette réforme de contribuer à faire évoluer les choses. Les horaires sont perfectibles, les TAP sont de qualité inégale, se pose également le problème des transports en commun dans les RPI ... C'est dans cet esprit réformiste que s'inscrit le SE-UNSA du Gard.

Nous insistons encore sur la demande de souplesse de la part des IEN pour faciliter l'organisation des équipes. C'est dans ce climat de confiance que les enseignants jugeront de manière objective et responsable des bienfaits ou des préjudices des nouveaux rythmes sur les enfants avec qui ils vivent au quotidien. Eux ont aussi leur mot à dire dans le rythme de leur journée et de leur semaine ... Parlons-en en CAPD avant de le déplorer en CHSCT.

Nous profitons enfin de cette CAPD pour vous exposer deux demandes : la première que les directeurs et directrices soient libérés des 36h d'APC devant élève afin de leur donner du temps supplémentaire pour compenser provisoirement l'augmentation de leur charge de travail. Et la seconde, d'autoriser le retour des réunions d'informations syndicales sur le temps de travail en présence des élèves dans le plus strict respect du droit syndical de la Fonction Publique d'Etat.

Enfin, concernant le plan départemental de formation, sujet de cette CAPD, nous constatons une offre de stages plus attractive, qui réponde mieux aux besoins des enseignants. Mais le nombre des places est nettement insuffisant (donnons pour exemple, le stage « formation aux premiers secours », 54 candidats pour 10 places). Et, les stages à candidature collective sont de plus en plus nombreux ce qui limite une offre de formation choisie pour ces collègues. La possibilité, pour les enseignants de se former en dehors de leur temps personnel se réduit chaque année de plus en plus. Le SE-UNSA, continuera à revendiquer une formation continue diversifiée et ouverte au plus grand nombre. Enseigner est un métier qui s'apprend tout au long de la carrière.

En conclusion, le SE-UNSA ne perd pas de vue les enjeux de la Loi de Refondation, nous devons prendre le pouvoir sur notre métier et faire avancer la cause des élèves mais aussi celle des personnels. Au-delà de toutes les évolutions en cours, le système ne changera que si les enseignants se les approprient et les font vivre.

Je vous remercie de votre attention.

Les délégués du personnel du SE-UNSA